

Remarques concernant le PLUI de la Communauté de communes Dronne et Belle

Tout d'abord, je tiens à souligner bien que trop orienté à mon goût sur certains points le travail réalisé pour l'élaboration de ce projet. Néanmoins, je voudrais apporter quelques remarques (dont certaines émanent de la population) qui pourraient être prise en compte.

En effet, je suis d'accord avec Mr Lefranc quand il dit : « faire un PLUI sur un territoire qui regroupe 30 communes sur plus de 500 km² avec seulement 23 habitants par km² est une véritable gageure ; ce PLUI laisse obligatoirement des imperfections qui auraient pu être évitées en s'appuyant davantage sur l'historique de l'habitat local de chaque commune, voire de chaque hameau.

En fait la globalisation du PLUI qui s'adresse aux habitants et aux communes éloignées de 40km de distance, comme La Rochebeaucourt et Villars, risque d'engendrer des problèmes en bloquant des solutions simples qui ne gêneraient pas sa mise en œuvre et ne nuiraient pas à ses objectifs.

Ce PLUI n'a pas assez tenu compte du travail réalisé il y a moins de 10 ans, dans l'élaboration des cartes communales qui avait fait l'objet d'une concertation étroite entre les différents acteurs concernés (population locale et instances administratives). Ce nouveau PLUI respire d'avantage le travail administratif sérieux et laborieux que celui, beaucoup plus démocratique et citoyen, apporté par la population locale qui aime son territoire. Il pourrait dans ce contexte engendrer un rejet insidieux de la population qui n'a pas obligatoirement envie de venir habiter dans un logement, même rénové, de centre bourg de Dordogne sans jardin et sans beaucoup de services, avec l'obligation de disposer d'un ou plusieurs véhicules. »

Faisant parti du conseil municipal de la commune de La Rochebeaucourt et Argentine, j'ai participé à plusieurs réunions et j'ai constaté que la nouvelle orientation et vision de notre paysage foncier communal est irrationnel.

En effet, il y a dix ans on a fait investir les municipalités à la création de cartes communales. Cette réalisation faisait participer la population et les travaux avaient abouti à la conservation d'une réserve foncière constructible autour de chaque village ou hameaux.

Avec ce nouveau document et la suppression des cartes communales, la plupart des terrains constructibles dans les hameaux présents dans notre carte communale a disparu. Il ne reste plus que quelques m². Je pense que ce n'est pas une bonne chose même si en contrepartie une incitation est faite pour la réhabilitation des centres bourgs.

De plus, la limitation des zones et par suite l'impossibilité d'implanter de nouvelles habitations peut également nuire à l'économie locale surtout aux entreprises du bâtiment.

De ce fait et en conclusion, je suggère que :

- Les communes reprennent la main concernant la constructibilité sur leurs territoires ou que leur soient redonnées quelques marges de manœuvre pour de nouvelles implantations raisonnables non prévues dans le PLUi.

Bruno Dauphin.

